



PAUL JEANNETEAU

DEPUTE DE MAINE-ET-LOIRE

CONSEILLER GENERAL

MAIRE DE CHAMPIGNE

Paris, le 18/03/2009

Communiqué de Presse

Familles d'accueil : Paul JEANNETEAU demande au Gouvernement de faciliter l'accès à cette profession pour les personnes retraitées de la Fonction publique

Paul JEANNETEAU, Député de Maine-et-Loire, a interrogé ce jour Brice HORTEFEUX, Ministre du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville.

Actuellement, il est très difficile de cumuler une demie-retraite de la fonction publique avec une activité complémentaire si celle-ci relève également de la fonction publique.

Les retraités de la fonction publique qui souhaitent accueillir des enfants placés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) voient leur pension diminuée, voire être supprimée. Ils ne peuvent pas percevoir plus d'un tiers du montant brut annuel de leur pension.

Mais, si ces personnes choisissent de travailler pour un organisme privé, elles touchent l'intégralité de leur retraite, en plus de leur salaire.

Alors que l'ASE manque cruellement de familles d'accueil, la loi, en l'état actuel des choses, freine les vocations.

C'est la raison pour laquelle Paul JEANNETEAU demande au Gouvernement quelles sont les mesures qu'il entend prendre afin de permettre aux personnes ayant occupées un poste dans dans la fonction publique de s'investir pleinement dans leur nouveau métier de famille d'accueil.